

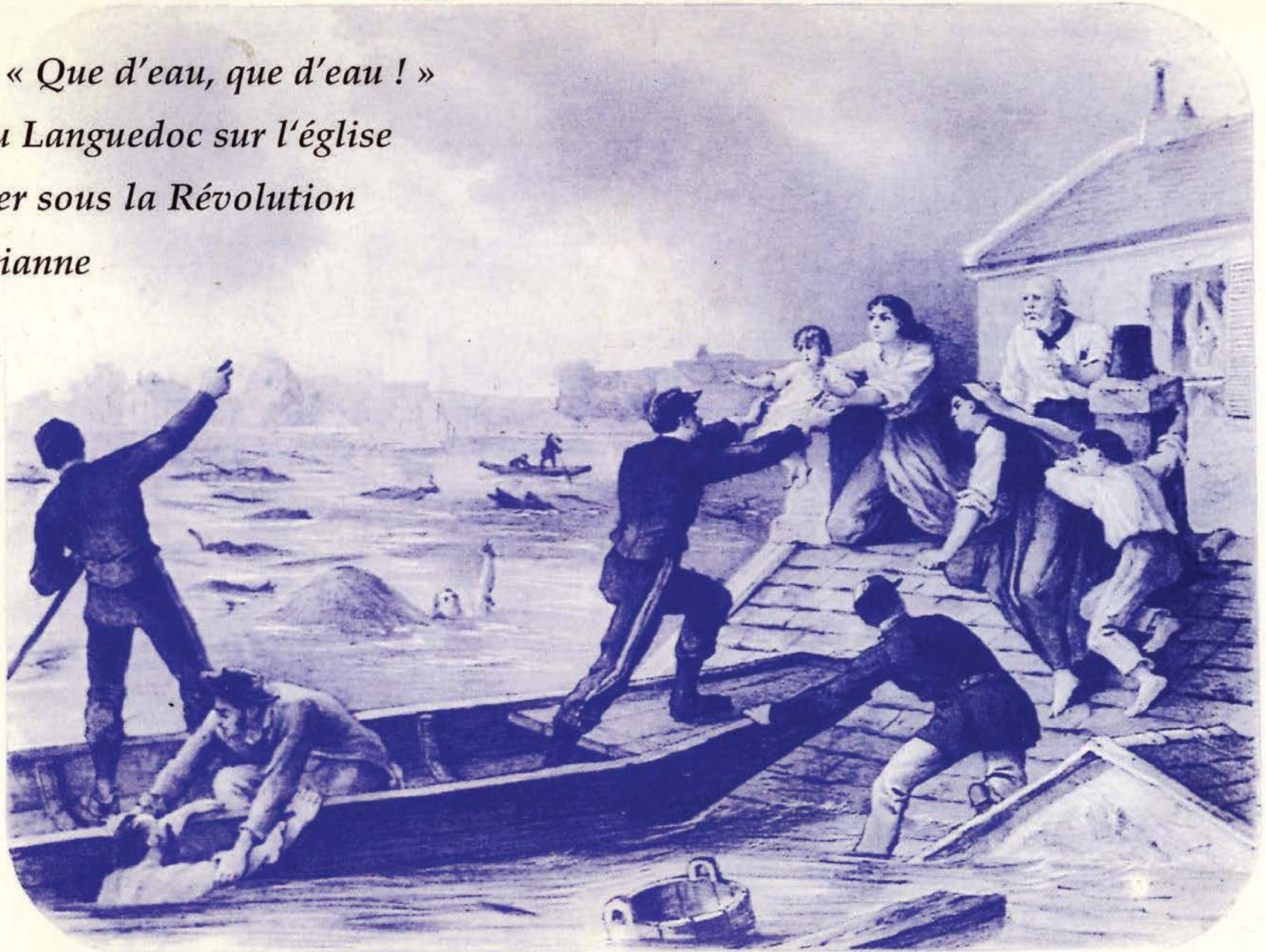
BLAGNAC : QUESTIONS D'HISTOIRE

Juin 1875 : « Que d'eau, que d'eau ! »

La croix du Languedoc sur l'église

Gens de mer sous la Révolution

Notre Marianne



Revue d'Histoire Locale - Semestriel - n° 19 (Mai 2000)

Edité par l'Association pour l'Etude et la Présentation de l'Histoire de la Résistance et de Blagnac - CERRAVHIS

Siège Social - 7, rue Bacquié-Fonade - 31700 BLAGNAC

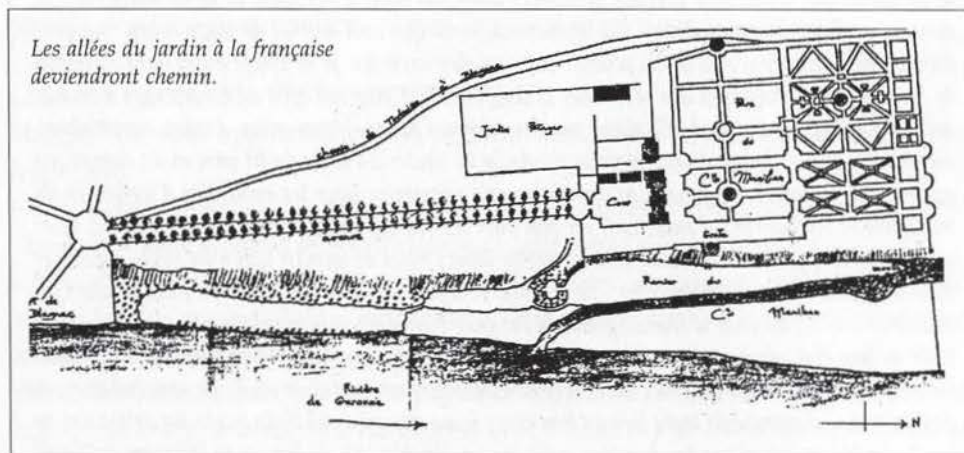
NOS RUES ET LEUR HISTOIRE : LE PARC ET LE MOULIN DU CHATEAU DE MANIBAN

Dans les numéros 2 et 3 de notre revue, Jeannette Weidknet a raconté l'histoire du château de Blagnac devenu monastère. En un siècle et demi le parc a presque entièrement disparu laissant place à un site résidentiel. Le moulin construit près du château et alimenté par le Canalet a été déplacé.

L'étude des trois rues que nous vous présentons, vous permettra d'une part de suivre pas à pas les changements de ce quartier de Blagnac et d'autre part de «vivre» la saga du Canalet et du moulin.

RUE FELIX DEBAX

Cette appellation relativement récente – apparemment postérieure à la guerre 39-45 – rend hommage à Félix Debax, maire de Blagnac de 1884 à 1900 et qui possédait les terrains bordant ce qui n'était alors qu'un chemin.



Jean Pierre Debax, père de Félix

Félix, Antoine, Cyrille Debax, né à Blagnac le 28 janvier 1830, descend des Patrons de barques dont nous avons parlé. En effet, il est le petit-fils de Gervais Debax dit Sourdet (voir notre revue numéro 16, page 7).

Jean Pierre Debax, son père, ne navigue pas sur le canal du Midi mais se lance dans le négoce « des fils, du coton et de la passementerie ». Avec son épouse Jeanne Eulalie Bathilde Gaugiran et le petit Félix âgé de quelques mois, il quitte Blagnac et s'installe à Toulouse rue Peyrolières. Un deuxième fils, Gervais, Achille François

Alexandre naîtra en 1833 à Puicelcy d'où est originaire Jeanne Eulalie.

Jean Pierre Debax, tout en faisant prospérer son commerce, n'oublie pas Blagnac. Il en sera le maire de 1865 à 1870 avec Jean Lavigne cadet comme adjoint et deviendra un important propriétaire blagnacais. Ses acquisitions successives commencent en mars 1848 pour ne s'achever qu'en août 1872, neuf ans avant sa mort survenue le 12 avril 1881 alors qu'il avait 78 ans.

La fin d'un grand domaine

Avant de faire un rapide inventaire de ses biens blagnacais dont Félix héritera, imaginons le paysage.

Au début du XIX^e siècle tout ce quartier de Blagnac, de la Garonne à ce qui est aujourd'hui la rue du Docteur Guimbaud, dépend du château dont le parc borde le village.

La rue dont nous parlons suivra l'emplacement d'allées existantes bordées d'un très beau jardin à la « française » comme le montre le plan ci-contre.

Tout va changer à partir du décès du général Compans en 1845. Sa fille, Louise Adolphine, mariée à Charles Henri Ternaux, seule héritière après la mort en mars 1847 de son frère Napoléon Dominique Compans, échange le 30 septembre le château et son parc contre une maison à Paris. Les nouveaux propriétaires, Monsieur Jean Charles Joseph Azam et Madame Marie Anne Burle son épouse, commencent rapidement à se défaire d'une partie du parc (voir dans notre revue numéro 3 page 20 la disparition de tout le domaine). Le 5 août 1848, par exemple, ils vendent à Ambroise Rocolle, maçon à Blagnac, mari d'Antoinette Françoise Lafitte, ce qui est aujourd'hui le côté gauche de la rue Félix Debax en allant de la place Hérisson au mur du monastère. Ceux-ci construisent sur ce terrain une maison d'habitation



1875 : Rue Félix Debas appelée alors Chemin des Casernes dont le tracé en angle droit rappelle les allées du parc du château. (AM Blagnac 309)

avec écurie, grange et autres bâtiments avec dans l'un d'eux une salle de danse et de rafraîchissements. Les époux Rocolle demeurent là avec leur fille Ambroisine Antoinette et leur gendre Jean Guillaume Salles, maître d'hôtel.

Le chemin des Casernes

Tout naturellement se dessine un chemin, ébauche de la rue actuelle, longtemps connu sous le nom de « *chemin des Casernes* ».

En effet, en 1823, à la suite de la guerre d'Espagne et de l'exiguïté des casernes de Toulouse, des bataillons d'artillerie ou des compagnies de voltigeurs se succèdent à Blagnac jusqu'en 1852, date de la construction des casernes «Compans-Caffarelli», aujourd'hui démolies. Bon nombre de Blagnacais accueillent chez eux des troupes et leurs chevaux. A partir de 1848-49, Charles Azam les loge dans «*une grande caserne*» qu'il a fait bâtir le long du mur actuel ; Ambroise Rocolle et son gendre font de même dans «*une petite caserne*» située, à notre avis, dans une de leurs dépendances. Ces deux bâtiments donnaient sur «*un petit chemin*» baptisé sur le plan d'alignement de 1868 – le château étant devenu monastère – «*chemin du Couvent ou des anciennes casernes*». Ainsi s'explique l'appellation antérieure de la rue Félix Debax.

Jean Pierre Debax, propriétaire terrien

Revenons maintenant en arrière pour nous intéresser à nouveau au père de Félix Debax. Le 8 mars 1848, Madame Ternaux-Compans vend à Jean Pierre Debax et à Jean Lavigne cadet «*chacun pour moitié, les immeubles qui forment tous ceux qui restent (...) après la vente par forme d'échange (...) et qui se composent :*

- 1) du moulin à eau dit de Blagnac, tour, bâtiment et immeuble
- 2) du canal conduisant les eaux au moulin et les ramenant à la rivière
- 3) de la prairie et du Ramier entre canal et Garonne
- 4) d'une autre prairie où est établi le hangar du moulin

(...) le tout d'un seul tenant traversé par le canal et confrontant du levant à la Garonne, du midi et couchant à la propriété qui fut cédée à M. et Mme Azam, du Nord à la propriété commune, à la voie publique et à la propriété de Jean Bessières dit Sourd (...) d'une contenance de 3 hectares 64 ares et 46 centiares... »

Deux ans après le moulin et le canal sont revendus à Jacques et Raymond Richou et en 1856 Jean Lavigne cède sa moitié à Jean Pierre Debax. Celui-ci, devenu seul propriétaire de «*la plaine*» près de la Garonne, va «*grignoter*» peu à peu «*les terres hautes*» vendues par M. et Mme Azam et en particulier les biens des époux Rocolle et Salles. D'abord en janvier 1856, il leur achète un terrain «*ayant dépendu*

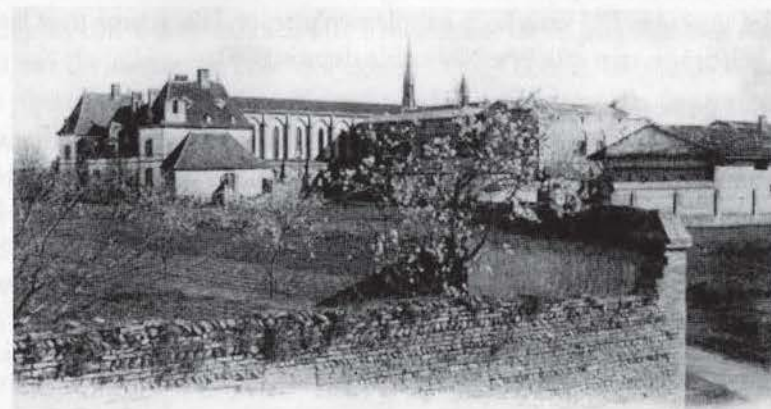
de l'ancien parc du château», ensuite en juin 1863, leur maison d'habitation et les dépendances qui confrontent du couchant «*à une rue dite des Casernes*». Jusqu'en 1872, Jean Pierre Debax agrandit son domaine en se portant acquéreur de vignes et de terres labourables jusqu'au quartier dit de «*Rouaix*». (voir revue n°14 page 12) En 1859, il associe «*pour moitié*» son fils cadet à «*sa maison de commerce*» à Toulouse et lui donne 63.000 francs à l'occasion de son mariage avec Marie Blanche Chemineau.

Un maire républicain

Félix Debax, sans aucune aide paternelle, monte une manufacture de passementerie, rue d'Aubuisson. Marié à Louise Obertalh, très vite veuf, sans enfants, il habite d'abord la même rue que ses parents, mais pas sous le même toit comme son frère, ensuite rue Saint-Lazare où il décédera le 7 juin 1901.

La loi du 5 avril 1884

Pendant 16 ans, Félix Debax sera maire de Blagnac. En mai 1884, il le devient à l'unanimité des suffrages. «*Enfin, un maire républicain*» disent les Blagnacais, du moins certains ! En fait, la municipalité Debax, grâce à l'importante loi du 5 avril 1884 «*sur l'organisation municipale*» est la première à disposer d'une plus grande autonomie. Le maire élu (article 76) et non nommé par le Préfet reçoit de réels pouvoirs en restant toutefois «*sous la surveillance de l'administration supérieure*» (article 90). Représentant de l'Etat et de la Commune – celle-ci étant le premier échelon de l'administration territoriale – il préside le Conseil municipal (article 52) «*qui règle par ses délibérations les affaires de la Commune*» (article 61).



Couvent des Trappistines et anciennes casernes d'artillerie. (Coll. C.C.M.P.)

Félix Debax et ses conseillers ont à cœur de mettre en application les lois scolaires de 1881 et 1882¹ : une école de fille voit enfin le jour (voir notre revue numéro 8 page 22 et suivantes). Cette municipalité se préoccupe de la qualité de vie des Blagnacais en améliorant la voirie, en installant un château d'eau, des abreuvoirs, des pompes, des fontaines et en développant l'éclairage au gaz.

Dans tous les arrêtés municipaux² pris par Félix Debax notamment en matière de « bon ordre, de sûreté et de salubrité publiques » apparaît le souci de respecter la loi du 5 avril 1884.

1889 : les fêtes du centenaire

En 1889, lors du centenaire de la Révolution, ses convictions profondément républicaines lui font commémorer non seulement la prise de la Bastille – ce qui paraît absolument normal – mais en plus le 5 mai, date de l'ouverture des Etats Généraux. Voulant célébrer ce « glorieux anniversaire d'où est née la Nouvelle-France » avec éclat, il ordonne par un arrêté que, le dimanche 5 mai 1889, soit distribué « du pain et de la viande à tous les nécessiteux de la commune », que l'on plante « près de la Mairie un arbre commémoratif de cet anniversaire » tandis que la fanfare municipale « jouera la Marseillaise et autres hymnes patriotiques », que l'on pavoise et illumine « tous les établissements communaux » et qu'un « bal soit établi place du Charron de quatre heures à six heures et de huit heures à minuit ». Car il considère que « l'ouverture des Etats Généraux, le 5 mai 1789, est une grande date d'où a découlé l'ère de la liberté, l'affranchissement du peuple ; que le Tiers-Etat, qui n'était rien, est devenu tout, en reconquérant sa prépondérance de droit naturel, que les Etats Généraux ont été le prélude à la Révolution Française, l'abaissement de la monarchie, la proclamation des droits du peuple et par suite de la grandeur de la France par la Liberté, l'Egalité et la Fraternité ».

Le 14 juillet 1889 sera fêté sans faste supplémentaire, en fait comme tous les autres 14 juillet, célébré en tant que Fête Nationale depuis 1880.

La vente des possessions blagnacaises

Respectueux des lois, républicain convaincu, Félix Debax est aussi un homme plein de bonté qui s'intéresse à tout ce qui peut rendre la vie de ses administrés plus agréable. Par exemple en 1885, il obtient la baisse du prix des places dans l'omnibus, les conseillers municipaux l'en remercieront au nom de la population blagnacaise ; ou bien il permet aux Blagnacais de passer dans sa propriété et d'emprunter son pont enjambant le Canalet.

¹ Déjà en 1882, simple conseiller municipal, Félix Debax se fait le défenseur de ces lois (voir notre revue n° 7, page 17)

² L'article 94 de la loi du 5 avril 1884 donne l'autorisation aux maires de prendre des « arrêtés municipaux ».

La longueur de son mandat atteste de la confiance, de la considération et de la gratitude des Blagnacais. Le 23 septembre 1899, encore maire de Blagnac mais aussi conseiller d'arrondissement, il vend toutes ses possessions blagnacaises à Madame Augustine Bousquet veuve de Henri Auguste Dominique Maigné consistant « en une maison d'habitation avec jardin d'agrément, bâtiments d'exploitation, chalet, ramier au bord de la Garonne, jardin potager séparé des immeubles ci-dessus par un petit chemin, écuries et remise... » avec des terres labourables et des vignes, le tout dépassant les 5 hectares.

Il était devenu ce « gros » propriétaire terrien non par volonté paternelle mais parce que son frère Alexandre en 1881 s'était désisté en sa faveur de la succession de leur père « pour s'en tenir à la libéralité à lui faite par son père dans son contrat de mariage ».

Le petit chemin

Le « petit chemin », ce « chemin dit des Casernes » traversant sa propriété, prendra logiquement le nom de « Félix Debax ».

Nos Aînés blagnacais se souviennent que dans les premières décennies du XX^e siècle, ils allaient dans ce chemin, en très mauvais état, bordé de ronces, ramasser des plantes aux valeurs médicinales qui poussaient en toute tranquillité. Dans leur conversation, ce chemin « des Casernes ou du Couvent » prenait aussi le nom de chemins « des pauvres » peut-être par opposition à la « rue des Nobles » aujourd'hui rue Bacquié Fonade ou plus certainement parce qu'autrefois les religieuses y servaient une « soupe populaire » aux indigents de la commune.

La maison vendue par Félix Debax a été remplacée par un immeuble, les héritiers de Madame Maigné ont dû morceler les terrains, le Ramier a bien changé depuis la construction de la station de traitement des eaux, le moulin déplacé ne fonctionne plus et le canal, recouvert, a disparu.

L'ALLEE DU CANALET

« Canalet » : que de souvenirs pour les Blagnacais de longue date !

Une rivière navigable

Au XVIII^e siècle, la configuration des lieux diffère de celle que nos contemporains les plus âgés ont connu.

En effet, vers 1770 « aucun atterrissement ne s'était encore formé le long de la rive gauche » de la Garonne. Un peu plus tard « un îlot ou ramier parut à la surface des eaux (...), ce terrain désigné sous le nom de ramier de Larigné reçut, à partir de 1835 un accroissement notable et en 1855, à la suite des crues extraordinaires, un nouveau banc de gravier s'ajouta aux premiers atterrissements... »

Ce Ramier, appelé selon les époques, « île de Devant Blagnac », « île Bourbon », « île d'Orléans » puis île de L'Arigné (ou Larigné) et donné à la communauté par le seigneur Charles Dumont époux de Marguerite de Voisins en janvier 1683, « a toujours été séparé de la rive par un bras... »

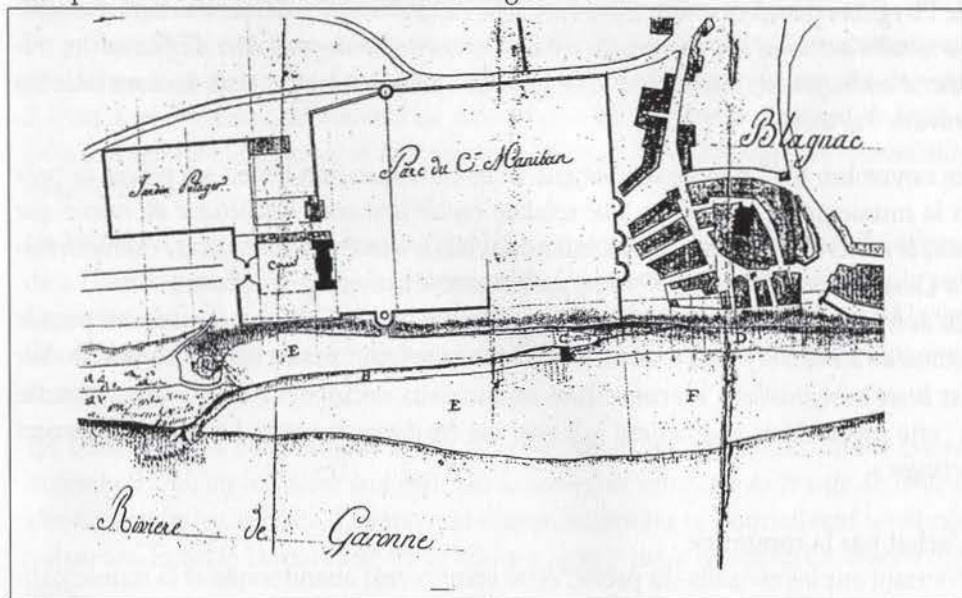
Celui-ci, mieux connu des Blagnacais sous le nom de Canalet « servait autrefois à la navigation des bateaux qui allaient à Bordeaux ou qui en revenaient ».

Bien sûr, il faut faire un effort d'imagination pour voir passer des embarcations sur ce cours d'eau. Depuis ces « temps fort reculés, immémoriaux » dame Garonne, la capricieuse, a tout simplement changé de lit !

Canalet et moulin

En l'an X (1802), autorisé par un arrêté préfectoral, le propriétaire du château Louis Cécile Marie de Campistron, marquis de Maniban et neveu de Joseph Gaspard (voir page 23 et suivantes) établit un moulin à farine sur le bras de Garonne. Dès lors l'histoire du Canalet et du moulin va de pair, mais nous essayerons de parler du moulin quand il s'agira de la « rue du Moulin ».

Monsieur de Maniban fait creuser le canal sur une largeur de huit mètres à partir de « l'extrémité de son jardin anglais »*. Sur les francs bords il pourra déposer les graviers provenant du creusement et des curages à venir.



A : prise d'eau B : canal d'aménée C : emplacement du moulin
D : canal de fuite E : ramier du château F : ramier de la commune (A.M. Blagnac - 304 - plan de 1802)

En 1848, Jean-Pierre Debax et Jean Michel Lavigne deviennent propriétaires du moulin et donc du bras de Garonne formant son canal d'aménée et de fuite. Ils peuvent posséder un batelet pour y circuler, y pêcher, y « laver ou faire laver leur linge ». C'est dire qu'à cette époque les eaux du Canalet étaient claires.

Vers 1855-56, les frères Jacques et Raymond Richou, devenus propriétaires à leur tour, déplacent le moulin à l'emplacement où il a fonctionné jusqu'en 1936 (ou 1935) ravagé par un incendie. Lors de ce déplacement accordé par un décret préfectoral le 1er décembre 1852 il est notamment précisé que « la prise d'eau dans la Garonne sera formée au moyen d'une simple ligne de piquets et de fascines qui aura 25 mètres de longueur et formera saillie à son extrémité de 15 mètres (...), la tête du canal d'aménée sera fermée par cinq vannes qui auront chacune un mètre de largeur (...), dès que les eaux dépasseront le niveau légal de la retenue, le permissionnaire ou son fermier sera tenu de lever les vannes de décharge de manière à ramener et à maintenir les dites eaux à ce niveau (...), d'effectuer le curage à vif fond du canal (...) toutes les fois que la nécessité s'en fera sentir... »

Au début de l'année 1875, les frères Richou reconstruisent en la prolongeant jusqu'à 60 mètres, cette digue « destinée à diriger les eaux dans le canal d'aménée ».

L'idée d'hygiène

Les années passent et le Canalet continue à servir de canal d'aménée et de fuite du moulin. Mais depuis que celui-ci, vers 1920 fonctionne à l'électricité et surtout après sa destruction par les flammes, l'eau circule peu, croupit et le Canalet s'en vase. Les inondations sont alors les « bienvenues » pour le nettoyer.

Dès 1928, les conseillers municipaux s'inquiètent de la propreté des rues ruisse-lantes d'eau de lessive, de celle des égouts et du Canalet. La situation devient de plus en plus critique et l'idée « d'hygiène » faisant son chemin, la municipalité (et en particulier un conseiller : M. Jean Samazan) émet le vœu en juillet 1936 de trouver un moyen de « remédier au mauvais état du Canalet, des divers caniveaux et des égouts ». Les finances communales et les subventions problématiques ne permettent pas de gros travaux.

En décembre de la même année, le groupe socialiste présente son programme en plusieurs pages. Il insiste sur « l'aspect débraillé et peu soigné » de la commune, « du service de nettoyage insuffisant, des égouts vétustes, des odeurs insupportables... » qui

* Ce jardin anglais dans le Ramier, désiré par L.C.M. de Campistron, est, à cette époque, une innovation et l'un des premiers en région toulousaine (A.D.H.G. 2J19 et 90)



Canalet et moulin (Coll. C.C.M.P.)

font fuir les promeneurs. Dans leur liste de travaux urgents figure l'aménagement du Canalet. Mais celui-ci est privé, il appartient aux propriétaires du moulin : les Dejean. Aussi les conseillers municipaux pensent « qu'il y aurait lieu après avoir déterminé les droits et les devoirs des deux parties (propriétaires et commune) de s'entendre amiablement. La solution la meilleure serait la cession de ce canal à la commune avec ou sans indemnité ».

Nous sommes en 1936, il faudra attendre 17 ans pour en arriver à cette solution. Cette année-là, parce « qu'il est indispensable que l'eau circule en permanence dans ce canal pour l'assainissement et l'hygiène », le conseil municipal se contente de faire démolir aux frais de la commune et avec la permission des propriétaires « la maçonnerie qui se trouve à l'intérieur du pont de pierre situé à l'entrée » de ce « cours d'eau ». Dans le courant 1937 ce sont « des affouillements dans les alentours du pont de l'écluse du Canalet » qui préoccupent les conseillers.

Mais bientôt, hélas, les soucis dus à la guerre hantent tous les esprits. Pourtant en février 1942, un ingénieur en chef du génie rural vient pour rechercher « la possibilité de faire le curage du Canalet ». Ces travaux sont seulement « envisagés ». Le Canalet aura tout de même un côté positif en ces temps troublés : en vue des bombardements les riverains ont creusé des abris sur ses flancs.

Un gros problème

C'est vraiment en 1945, lorsque l'occupation allemande aura cessé que la municipalité conduite par Jean-Louis Puig va s'attaquer au problème du Canalet. Les conseillers municipaux demandent à « Madame Dejean propriétaire du canal d'amenée du moulin de vouloir participer au nettoyage de ce dernier ou bien de s'en dessaisir au bénéfice de la commune qui effectuerait les travaux à ses frais ». Madame Antoinette Dejean veut bien se dessaisir non seulement du Canalet mais aussi des « restes du moulin incendié ».

En février 1946, le maire est « autorisé à traiter avec Madame Dejean » car « le canal d'amenée du moulin est devenu (...) le dépotoir de tous les résidus de l'agglomération qui s'y déversent (...) c'est un véritable foyer de maladies pestilentielles et les murs du moulin incendié peuvent être utilisés pour la création soit de bains-douches, soit d'un abattoir, soit de toute autre installation destinée à devenir une source de revenus pour la commune ».

L'affaire suit son cours, une promesse de vente est même signée par Madame Dejean en avril. Mais tout est à refaire dès le mois de mai. Le Canalet et le moulin ont un nouveau propriétaire : Monsieur Antonin Garric.

Excédés sans doute, les conseillers municipaux, conscients du danger sur le plan de l'hygiène décident « l'expropriation pour cause d'utilité publique du canal d'amenée du moulin ainsi que des vestiges du moulin incendié afin de permettre d'effectuer les travaux d'aménagement du dit canal ». Le nouveau propriétaire proteste voulant faire les travaux lui-même.

En novembre 1947 rien ne semble fait. Mais cette question « n'est pas perdue de vue » et la municipalité voudrait « une solution rapide tant pour l'esthétique du ramier que pour la salubrité publique » et se demande si elle a « intérêt à poursuivre l'expropriation du Canalet » ou à « engager des pourparlers avec le nouveau propriétaire ».

Ce dernier fait savoir en février 1950 qu'il « céderait le Canalet à la commune pour la somme de 3.200.000 francs ». Mais « cette offre ne reflétant pas du tout une estimation sur des bases raisonnables » les conseillers municipaux décident de ne pas donner suite à cette proposition et émettent « le vœu que les démarches pour l'expropriation soient activées ».

L'achat par la commune

Pourtant sur les conseils du préfet, cette solution est abandonnée et la municipalité continue les pourparlers en vue de l'achat de ce Canalet devenu « une plaie insupportable »

En janvier 1952, Jean-Louis Puig, maire « fait connaître au conseil municipal que suite aux pleins pouvoirs qui lui ont été donnés dans la séance du 10 décembre 1951 pour traiter l'achat du Canalet aux mieux des intérêts de la commune » il a effectué une enquête auprès de la « direction de l'Enregistrement et des Domaines » qui a estimé « la valeur vénale du terrain à un minimum de 20.000 francs ».

Cette somme paraît à tous une sous-estimation. Aussi, dans cette même séance, le conseil municipal « considérant :

1) que l'achat du Canalet d'une superficie totale de 1 hectare 37 centiares (...) est une nécessité impérieuse pour l'hygiène et l'esthétique du Ramier

2) que le projet d'égout central à créer à Blagnac doit emprunter l'axe de ce canal, ce qui supprimera les émanations pestilentiennes et les invasions de moustiques en été

3) que la dératisation de la ville qui a déjà coûté plus de 200.000 francs ne sera vraiment efficace qu'après l'aménagement des travaux prévus au Canalet

4) que les eaux usées de Blagnac ne peuvent actuellement s'écouler normalement faute d'entretien du Canalet

(...) approuve le prix de 300.000 francs, montant de la transaction entre Monsieur le Maire de Blagnac et le vendeur, la Société d'Etudes et de Fondations, rue Saint-Exupère à Blagnac, dont le directeur est Monsieur Galaup... », le nouveau propriétaire.

En juillet 1953, cet achat « étant virtuellement terminé », les conseillers municipaux décident « de demander au Service du Génie Rural d'étudier un projet complet de réseau d'égout dont le Canalet, se trouvant au point le plus bas de Blagnac, servirait de tracé au collecteur central ». Le projet se fera par tranches « au fur et à mesure des disponibilités communales ».

En 1959, la « question épineuse » du Canalet n'est toujours pas réglée car elle dépend de « l'assainissement des rues » environnantes. Ces travaux pèsent lourd sur le plan financier. Aussi, en 1961, la municipalité doit faire appel à l'aide du Conseil Général car il est de plus en plus urgent d'effacer cet « égout à ciel ouvert au centre de notre ville ».

En 1965, Jacques Puig remplace son père décédé et en août il informe le conseil municipal « qu'un bulldozer sera prêté par le service de nettoyage de la ville de Toulouse afin de combler le Canalet ». Les travaux d'assainissement se poursuivent les années suivantes. Enfin le 11 mai 1968, M. le Maire « signale que le busage du Canalet est effectué ».

La longue histoire du Canalet s'arrête là. Aujourd'hui le nom de l'allée qui devrait

subsister dans l'aménagement prochain du Ramier, rappelle seul l'existence de cet ancien bras de la Garonne.

Certains « Aînés » Blagnacais regrettent sa disparition et pensent que bien entretenu il aurait contribué à la beauté du Ramier.

Suzanne Béret

(Rue du Moulin : voir 3^e de couverture)

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

- Archives municipales de Blagnac

Série E : Registres paroissiaux - Etat Civil

Plan d'Alignement de 1867

- ECHE (Guy), « Blagnac, ville ou village », Toulouse, Eché 1985

- LAVIGNE (Bertrand), « Histoire de Blagnac », Toulouse 1875, réédition Marseille, Lafitte 1978

- Témoignages de nombreux Blagnacais que je remercie

Rue Félix Debax

- Archives municipales de Blagnac

Série D : 1 D 25 - 1 D 26 - 1 D 27 - 3 D 8 - Série F : 1 F 2 - Série H : 2 H 5

- Archives départementales de la Haute-Garonne

Etat Civil - 1 F 58 - 3 E 30 104 - 3 E 30 113 - 3 E 30 841 - 3 E 31 055

Annuaire de la Haute-Garonne de 1880 à 1900

- Divers actes notariés non déposés aux Archives départementales et encore à l'étude des notaires Camps et Charras, 5, rue du Périgord à Toulouse

- Bulletin des Lois de la République Française : numéro 835 - 21 mai 1884

- « La Dépêche » du 9 juin 1901

- FRUNEAU (Marie-Noëlle), « Le parc du château Maniban à Blagnac au XVII^e siècle » in « Toulouse et le Midi Toulousain entre terre et ciel du Moyen Age à nos jours », les Amis des Archives de la Haute-Garonne, Toulouse 1994

Allée du Canalet

- Archives municipales de Blagnac

Série D : 1 D 13 - 1 D 28 - 1 D 29 - 1 D 30 - 1 D 31 - 1 D 32 - 5 D 1